



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/41/288
S/18000

15 avril 1986

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante et unième session
Point 69 de la liste préliminaire*
RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE
LA COOPERATION DANS LA REGION
DE LA MEDITERRANEE

CONSEIL DE SECURITE
Quarante et unième année

Lettre datée du 15 avril 1986, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Tchécoslovaquie auprès de
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir le texte d'une déclaration publiée par le Ministère fédéral des affaires étrangères de la République socialiste tchécoslovaque au sujet de l'agression des Etats-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette déclaration comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 69 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Jaroslav CESAR

* A/41/50/Rev.1 et Corr.1.

ANNEXE

Déclaration publiée par le Ministère fédéral des affaires étrangères
de la Tchécoslovaquie au sujet de l'agression des Etats-Unis d'Amérique
contre la Jamahiriya arabe libyenne

Aux petites heures du 15 avril 1986, les Etats-Unis d'Amérique ont commis un nouvel acte d'agression contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste. L'attaque de l'aviation militaire des Etats-Unis visait principalement les villes libyennes de Tripoli et Bengazi. Les raids ont fait de nombreux morts parmi la population civile.

Le Gouvernement des Etats-Unis a commis cet acte prémédité de terrorisme d'Etat malgré les protestations de la majorité de l'opinion publique mondiale et malgré l'avis de plusieurs hommes politiques réalistes de l'Europe de l'Ouest. Cette attaque armée contre un Etat souverain va à l'encontre des normes fondamentales du droit international. C'est une expression de mépris pour la Charte des Nations Unies. Elle constitue une nouvelle étape dangereuse dans l'aggravation de la situation, à la fois dans la région de la Méditerranée et en ce qui concerne la sécurité dans les autres régions du monde. C'est une manifestation de la politique militariste de l'actuel Gouvernement des Etats-Unis, qui applique la politique officielle de nouveau globalisme.

A l'heure où l'Union soviétique formule d'ambitieuses propositions de paix, il est tout à fait condamnable que le Gouvernement des Etats-Unis déclenche un conflit militaire.

Le peuple et le Gouvernement tchécoslovaques, unis au peuple libyen par des liens anciens traditionnels d'amitié sincère, qui trouvent l'expression dans le Traité d'amitié et de coopération entre les deux pays, rejettent avec la plus grande vigueur et condamnent énergiquement les raids aériens barbares des Etats-Unis contre des villes libyennes. La Tchécoslovaquie exprime son appui résolu et indéfectible au peuple libyen dans sa lutte pour défendre et développer encore son indépendance et ses réalisations révolutionnaires. Le peuple et le Gouvernement tchécoslovaques exhortent une fois encore le Gouvernement des Etats-Unis à comprendre et à peser raisonnablement les conséquences dangereuses que la poursuite d'une politique aussi inconsidérée pourrait avoir et à s'abstenir de tout nouvel acte de pression flagrante et de chantage à l'encontre de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste.

